

REMISE en CAUSE des 15 JOURS de RTT !.... La machine est en marche !

La Direction n'a pas encore pris sa décision, mais elle étudie la possibilité de remettre en cause les 15 jours de RTT pour les contractuels.

INADMISSIBLE ! INACCEPTABLE

Facile de s'attaquer aux plus fragiles des salariés, les contractuels (pour les AS et les ASHQ), déjà en situation précaire du fait de leur mise en stage de plus en plus tardive.

Si LA Direction validait cette mesure, elle servirait aussi de tremplin pour remettre en cause les 15 jours de RTT des titulaires.

Avant de prendre sa décision elle consulte les organisations syndicales.

Force Ouvrière a indiqué haut et fort son total désaccord avec cette « suggestion ».

- Comment une organisation syndicale pourrait-elle accepter que des salariés perdent 15 jours de repos (et donc aussi une diminution de leur pouvoir d'achat du fait de déplacement ou frais de garde plus important) ?

Nous ne manquerons pas de vous informer des suites de ce dossier.

D'ores et déjà Force Ouvrière s'engage à construire avec tous ceux qui le souhaitent le rapport de force pour lutter contre ce diktat s'il devait s'appliquer.

La genèse de cette information

Comme elle l'avait laissé entendre lors du CTE du 30/11/2015, la Direction envisage de faire travailler les contractuels 7 heures par jour.

Le PHU 2 a en effet obligé certains agents à perdre 15 jours de RTT, transgressant ainsi les règles institutionnelles.

Visiblement satisfaite des résultats de cette transgression, (le cumul de 30 minutes de travail pour assurer 15 jours de remplacement supplémentaire sans déboursier un centime) la Direction consulte les organisations syndicales afin de connaître leur point de vue sur cette éventualité.

Pour Force Ouvrière la réponse c'est : **NON !**

La Direction du Personnel précise que rien n'est décidé !

✓ Cette situation prouve que les pôles deviennent des Etats dans l'Etat, ne respectent pas les instances et que les Hospitaliers du CHU ont des droits à géométrie variable suivant leur lieu d'affectation. Ce que nous avons dénoncé en instance et auprès du Directeur Général.

La Direction interroge les organisations syndicales.

✓ **En fait** elle veut associer les organisations syndicales à la casse des acquis, comme le fait la Direction de l'AP-HP ; comme le fait la Direction de l'Hôpital Sèvre et Maine, comme le fait le MEDEF en proposant la signature d'un accord allongeant la durée du travail pour obtenir la retraite complémentaire (salariés du Privé).

✗ **En effet**, les organisations syndicales n'ont pas été informées de la remise en cause de l'accord qui prévoyait une augmentation de 0,75 point (à minima) tous les 2 ans pour les salariés ayant une note inférieure à 20 ; ni sur le protocole de versement de l'indemnité et la prime forfaitaire technique méprisant ainsi une nouvelle fois le personnel et ces représentants.

**FORCE OUVRIERE ne se laissera pas enfumer !
MAINTIEN des 15 JOURS de RTT pour TOUS, CONTRACTUELS et TITULAIRES !**